

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	19.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Aussenhandel
Akteure	Schmid-Federer, Barbara (cvp/pdc, ZH) NR/CN, Forster-Vannini, Erika (fdp/plr, SG) SR/CE
Prozesstypen	Postulat
Datum	01.01.1965 - 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Huguenet, François

Bevorzugte Zitierweise

Huguenet, François 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenhandel, Postulat, 1999*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 19.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	1

Abkürzungsverzeichnis

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Zwischenstaatliche Beziehungen

POSTULAT
DATUM: 04.10.1999
FRANÇOIS HUGUENET

La Conseillère aux Etats Erika Forster (prd, SG) a attiré avec succès l'attention de la petite chambre sur les **discriminations dont faisaient l'objet certaines entreprises helvétiques dans le Vorarlberg autrichien**. Malgré l'opposition du Conseil fédéral, le postulat priant ce dernier d'engager sans plus attendre des négociations avec l'Autriche a été transmis par 16 voix contre 4. Le problème trouve son origine à l'entrée en vigueur du nouveau code autrichien du commerce et de l'industrie en 1993. A partir de cette date, les entreprises saint-galloises ont éprouvé passablement de difficultés à exercer leurs activités au-delà de la frontière, malgré que le canton de Saint-Gall accorde lui sans rechigner les autorisations nécessaires aux entreprises autrichiennes. Le Conseiller fédéral Pascal Couchepin s'est déclaré conscient du problème, mais a considéré comme peu opportun d'entamer des pourparlers avec l'Autriche devant l'imminence de l'aboutissement des accords bilatéraux. Comme l'a confirmé la Communauté européenne, l'Autriche ne serait en effet juridiquement plus en mesure de signer un document sur ce sujet dès l'entrée en vigueur de ces derniers.¹

1) BO CE, 1999, p. 1155 ss.